

*des Princes &c.* Octobre 1763. 265

contraindre à exécuter les ordres du Roi. A cet effet Mr. le Duc d'Harcourt, Lieutenant-Général du Gouvernement de la Haute-Normandie, a été envoyé à Rouen; il y est arrivé le 14. Août; & le 15. le Parlement s'étant formé, il opéra comme s'enfuit.

« Ce jour l'assemblée des Chambres ayant été demandée à Mr. le premier Président & convoquée à neuf heures du matin; aussitôt que ladite Cour a été en séance, Mr. le Doyen des Enquêtes a proposé, au nom des Enquêtes, que chacun des Magistrats étant en séance, renouvelât le serment de garder le secret de la Cour; ce qui ayant été agréé, on a procédé audit serment, & il a été prêté par chacun des Magistrats étant en séance, même par Mr. le premier Président & par le Greffier qui tenoit la plume. Ensuite Mr. le premier Président a dit à la Compagnie que le Duc d'Harcourt, Lieutenant-Général du Gouvernement de la Haute-Normandie & Gouverneur du Vieux Palais, étoit arrivé en Ville la veille & qu'il avoit rempli le cérémonial ordinaire. Mrs. les Présidens qui se sont trouvés en séance & Mr. le Doyen ont dit la même chose. Sur quoi la Cour a arrêté qu'il seroit sursis à la Députation. Elle a en même-tems arrêté verbalement & d'une voix unanime que, lorsque le Duc d'Harcourt viendrait au Palais, il ne lui seroit rendu aucun des honneurs accoutumés; & elle a en outre pris l'Arrêté suivant. »

La Cour, toutes les Chambres assemblées, considérant la nature des circonstances, la publication qui a été faite, par voye d'autorité absoluë, au Parlement séant à Paris, de l'Edit du mois d'Avril dernier & de la Déclaration du 24. du même mois,